

Hàvre, 1^{er}. Septembre 1820.

Recue le 3 J.

Messieurs Martin Foache & fils
Hàvre

Nous avons l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que pour donner à notre Ami, M. Auguste Bacle, de Pezy, déjà intéressé dans nos affaires & notre chargé de procuration, une marque de reconnaissance pour le zèle avec lequel il les a gérées & pour augmenter en même temps l'importance de notre Capital, nous sommes convenus de former une nouvelle Société, sous la Raison de Payeu et Bacle, laquelle, en s'occupant de liquider la première, suivra le même genre d'affaires, celui de la commission de vente & d'achat, ainsi que toutes les opérations dont notre place est susceptible.

En vous remerciant, Messieurs, de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder sous notre ancienne Raison, nous en réclamons la continuation pour la nouvelle, vous assurant que rien ne sera négligé de notre part pour la mériter.

Veillez prendre note de nos signatures respectives, pour n'ajouter foi qu'à elles seules.

Nous avons l'honneur d'être,

ARCHIVES
NATIONALES

Messieurs, vos très-humbles serviteurs!

J. Payeu & Bacle

M/ S^r. J. B. Payeu, signera

J. Payeu & Bacle

M/ S^r. A. Bacle, de Pezy, signera

A. Bacle